



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Montebello qui aura lieu le **mardi 20 septembre 2022 à 19 h 00**, à l'hôtel de ville de Montebello, situé au 550 de la rue Notre-Dame, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro 2022-0087 pour la propriété sise au 758, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5362122, afin de permettre l'installation d'une clôture de 12 pieds (3,66 mètres) de hauteur en cour latérale et en partie en cour avant, soit en dérogation du paragraphe 1 de l'article 89 du règlement de zonage numéro Z-17-01 qui ne permet que des clôtures avec une hauteur maximale de deux mètres.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montebello ce 6^e jour du mois de septembre 2022.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6^e jour du mois de septembre 2022 entre 10 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de septembre 2022.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier